

RENSEIGNEZ VOTRE QUESTIONNAIRE DE SANTE pour renouveler votre Licence

Bonjour

Vous recevez cet email parce que vous êtes licencié(e) à la Fédération Française d'Athlétisme.

Pour votre prochaine saison une nouvelle disposition vient d'être mise en place par le **Ministère en charge des sports** afin de faciliter le renouvellement de votre licence et sous certaines conditions ne pas avoir à présenter un nouveau certificat médical lors du renouvellement de votre Licence.

Si vous renseignez le questionnaire de santé disponible sur votre "Espace licencié" et si vous répondez « OUI » à une seule de ces questions, vous devrez présenter à votre club un certificat médical datant de moins de 6 mois au 1er septembre 2017 pour que votre club puisse renouveler votre licence.

Si vous répondez « NON » à toutes les questions, vous pouvez être dispensé de présentation d'un nouveau certificat médical.

La présentation d'un certificat médical précisant une absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition reste cependant obligatoire pour le renouvellement de la licence dans le cas suivant :

- Vous possédez une licence Athlé Santé et vous souhaitez une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou Athlé Entreprise.

Nous vous encourageons à vous connecter dès maintenant pour renseigner ce questionnaire.

[en cliquant cliquez ici pour accéder à votre espace Licencié](#)

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter directement votre Club.

ne répondez pas à cet email envoyé par un automate de la Fédération Française d'Athlétisme



[@ffathletisme](#)
www.athle.fr